

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2016

---

### RÉFORME DU SYSTÈME DE RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ - (N° 3622)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 12 (Rect)

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , L. 465-2 et »,

le mot :

« à ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« L'article L. 465-3-6 est applicable dans sa »

les mots :

« Les articles L. 465-1 à L. 465-3-6 sont applicables dans leur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination vise à permettre l'application de l'ensemble des dispositions pénales introduites par la proposition de loi en outre-mer.